

Comme chaque année, cette lettre de rentrée fixe les axes importants du fonctionnement de l'EPS et sa contribution aux priorités nationales et académiques. La refondation de l'École a débuté par l'école primaire ; elle va se poursuivre au collège, puis au lycée. Je vous invite à lire attentivement les derniers textes parus pour donner sens à votre action au quotidien dans vos classes, dans votre établissement dans le cadre des diverses fonctions que vous assumez, dans la conduite des projets que vous menez, dans votre district d'associations sportives.

1-Le contexte de rentrée et les derniers textes parus.

- **La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République**, loi du 8 juillet 2013 est parue au JO du 9 juillet 2013.
- **La circulaire d'orientation et de préparation de la rentrée 2013** est parue au BO N° 15 du 11 avril 2013. Circulaire N°2013-060.
- **La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif 2013-2018**. La convention est parue au BO N°6 du 7 février 2013.
- **Le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**. Arrêté du 1-7-2013 -JO du 18-7-2013, paru au BON°30 du 25 juillet 2013.

Le contexte de rentrée est chaque année différent. Nous pourrions dire : « une rentrée de plus ». Mais cette rentrée scolaire s'inscrit dans un projet nouveau : refonder l'École, projet qui s'inscrit dans le cadre d'une loi. Les objectifs qui s'en dégagent correspondent aux besoins de notre société pour les jeunes, élèves aujourd'hui et adultes demain. Notre discipline, l'EPS a pour finalité de former un citoyen cultivé, lucide, autonome, physiquement et socialement éduqué. Comment alors opérationnaliser cette finalité des programmes pour répondre aux exigences de la refondation ?

La circulaire de préparation de rentrée indique les évolutions souhaitées pour permettre la réussite de tous les élèves à partir des réflexions menées sur la refondation de l'École et la loi impose le cadre définitif.

Je vous en propose donc les grandes lignes et quelques pistes qui vous permettront d'opérationnaliser en EPS, et plus largement dans vos missions, ces évolutions.

- **Reconstruire la formation professionnelle des métiers du professorat et de l'éducation**. *La mise en place des ESPE : Ecole supérieure du professorat et de l'éducation et la mise en œuvre des masters à vocation professionnelle, MEEF : métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation* implique la mobilisation des P.EPS tuteurs, afin de favoriser l'accueil des futurs professeurs. Il s'agit d'une des missions des enseignants qui permet non seulement au stagiaire, mais également au tuteur de réfléchir à sa pratique, de s'engager dans des démarches d'innovation pédagogique. (Référentiel de compétences des professeurs). Les établissements de notre académie

accueillent 14 fonctionnaires stagiaires reçus au CAPEPS dans le public et deux reçus au CAER dans le privé, 19 contractuels admissibles au CAPEPS qui se présenteront aux épreuves d'admission en juin 2014 et un dans le privé. Une des valeurs que nous enseignons aux élèves, la solidarité, se doit d'être présente dès lors qu'un jeune enseignant débute dans le métier.

- **Faire entrer l'École dans l'ère du numérique**

L'École doit accompagner tous les élèves dans l'acquisition et la maîtrise des compétences numériques. Elle doit aussi grâce aux outils numériques, développer des pratiques pédagogiques attractives, innovantes et efficaces. Quelle place accorder aux outils numériques dans l'apprentissage en EPS ? Quelle efficacité pour les apprentissages ? La réflexion doit se situer au niveau des enjeux pour l'élève. Je vous renvoie à l'article de Thierry Blanluet dans la revue académique EPS actualités N° 43. Des TICE aux TUICE ainsi qu'aux travaux mis en ligne sur le site EPS. La **commission TUICE** de l'observatoire teste et propose des outils, le **groupe CARIM** (centre académique de ressources informatiques et multimédia) assure la formation des PEPS.

- **Atteindre des objectifs ambitieux de réduction du décrochage scolaire**

Si le décrochage se traduit par un abandon de la scolarité au lycée et plus particulièrement au LP, les signes annonciateurs du décrochage se révèlent tout au long du parcours de l'élève. Comment l'EPS peut-elle contribuer à redonner aux élèves les plus en difficulté le goût de l'école ? Une nouvelle commission est créée au sein de l'observatoire académique des pratiques : **santé et décrochage scolaire**. Je vous invite dès à présent à prendre contact avec votre correspondant de bassin pour y participer.

- **Développer l'éducation artistique et culturelle**

Levier d'émancipation et d'intégration sociale, elle permet de lutter contre les inégalités sociales et culturelles que nous connaissons dans notre académie. Cette éducation s'inscrit dans un parcours de l'élève depuis l'école primaire jusqu'au lycée.

Les PEPS dans le cadre de leur enseignement obligatoire et dans celui des projets culturels ont toute leur place. Les réflexions et ressources de la **commission arts du cirque et arts et danse** vous permettront d'investir ces activités artistiques encore trop peu présentes dans vos projets et programmations.

- **Rénover le collège unique : offrir des réponses pédagogiques différenciées pour garantir à tous les élèves l'acquisition du socle commun.**

Renforcer les liens entre le collège et l'école élémentaire a pour but de favoriser la progressivité des apprentissages et d'améliorer la transition entre l'école et le collège.

Il est prévu la création d'un conseil école collège à la rentrée 2014. Il est utile que les PEPS réfléchissent dès à présent à leur rôle dans ce conseil. Ils doivent participer dans l'équipe éducative aux choix et aux mises en œuvre qui facilitent l'intégration des élèves en 6^{ème}. Ils peuvent être un des leviers de la réflexion par la mise en œuvre dans les programmes des compétences méthodologiques et sociales et le lien évident avec le socle commun. La proposition des réponses pédagogiques différenciées constitue le cœur de l'enseignement à partir de l'analyse didactique des APSA enseignées croisées avec les ressources et besoins des élèves. (Référentiel de compétences : les professeurs, praticiens experts des apprentissages).

Les travaux de la **commission continuité primaire/collège** a pour but de favoriser cette continuité.

- **Mieux scolariser les élèves en situation de handicap et les élèves à besoins éducatifs particuliers.**

La poursuite de la scolarisation en milieu ordinaire des élèves en situation de handicap (loi du 11 février 2005) s'effectue dans une approche plus qualitative.

Cela se traduit par exemple par la déclinaison au plan pédagogique des PPS (projets personnalisés de scolarisation) proposés par les MDPH (maison départementale des personnes handicapées), par la scolarisation des élèves présentant des troubles envahissants du développement (troisième plan autisme), par l'intégration progressive des enfants allophones et des enfants issus des familles itinérantes et de voyageurs, par l'attention qui devra être portée aux enfants intellectuellement précoces (EIP).

En EPS, la réflexion engagée sur les adaptations doit se poursuivre dans chaque établissement et peut s'appuyer sur les ressources proposées par la **commission scolarisation des élèves en situation de handicap**.

- **Installer un cadre protecteur et citoyen pour les élèves et les personnels.**

L'École est un lieu d'apprentissage et un lieu de vie qui a pour but de préparer les élèves à leur vie de citoyen et favoriser le « vivre ensemble » par l'acquisition des valeurs républicaines. La mise en œuvre d'actions éducatives doit permettre l'engagement et l'autonomie nécessaires à la construction d'une citoyenneté responsable.

Combattre toutes les formes de discrimination, lutter contre l'absentéisme scolaire, développer un climat scolaire serein, prévenir le harcèlement et les violences sexistes entre élèves, promouvoir l'éducation à la santé et aux comportements responsables, généraliser l'éducation au développement durable, tous ces objectifs contribuent à installer ce cadre protecteur. Ce cadre, c'est votre quotidien, c'est celui que vous instaurez dans vos leçons d'EPS pour permettre les apprentissages.

Le sport scolaire joue un rôle fondamental : accès des jeunes aux sports, à la vie associative, au développement du lien social. Le sport scolaire contribue à la cohésion des établissements.

Le sport scolaire est la continuité de l'enseignement de l'EPS, il devra être encouragé.

L'ensemble de ces objectifs et mises en œuvre doivent donc étayer les projets d'EPS et d'AS. Ces objectifs gagneront à être opérationnalisés. Le rôle de l'AS est établi, il reste à le faire connaître à l'ensemble de l'équipe éducative et à en établir le bilan sur le plan strictement sportif, mais également sur sa contribution à la cohésion sociale et aux apprentissages de la vie associative.

- **Mettre l'innovation au service de la refondation**

La refondation implique des évolutions profondes du système éducatif, la nécessité de mutualiser les expériences et de développer les ressources.

En EPS, il s'agit de faire connaître à l'ensemble des acteurs de l'établissement, du bassin d'éducation, de l'académie, ce qui est expérimenté et d'en établir un bilan.

Les orientations de la circulaire doivent permettre aux équipes de réinterroger leur projet d'EPS et d'AS, de hiérarchiser les objectifs, d'envisager les continuités inter-cycles pour contribuer à la réussite attendue de tous les élèves.

La convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif vise à **supprimer les inégalités entre les filles et les garçons**. Je vous demande d'être vigilant dans vos pratiques pédagogiques : formes de groupements, rétroactions données aux filles et aux garçons, notation. Si le résultat aux examens du baccalauréat général et technologique, du baccalauréat professionnel ou du CAP BEP est encourageant en termes d'écart de notation réduit entre les filles et les garçons, il ne suffit pas et demeure au bénéfice des

garçons. Les pratiques pédagogiques sont donc au cœur de la lutte contre ces inégalités. Je vous invite lors de vos réunion de coordination, qui ne sont pas uniquement consacrées à l'aspect matériel et organisationnel, à échanger sur ce sujet.

Autres documents :

Je vous invite à vous reporter également à la **lettre de l'Inspection Pédagogique Régionale EPS de Mai 2013** qui précise le fonctionnement et la finalité de la formation professionnelle continue, rappelle des points essentiels de l'organisation de l'EPS et du sport scolaire. De nombreuses informations complémentaires sont en ligne sur le **site EPS de l'Académie. Consultez-le régulièrement.**

<http://www.discip.ac-caen.fr/eps/>

Webmestre : **Valérie LOISEAU**

Le **projet académique** est consultable sur le site académique : <http://www.ac-caen.fr>

A consulter régulièrement sur le site EPS :

Les travaux des commissions de l'observatoire académique des pratiques en EPS.

2- Les examens

2-1. En LGT, LP et CFA

La commission académique d'harmonisation de la notation constituée d'enseignants nommés par le Recteur est compétente pour l'ensemble des examens (baccalauréat de la voie générale et technologique et de la voie professionnelle, du BMA, du CAP et du BEP). Elle se réunit deux fois par an : en octobre pour valider les protocoles et en juin pour l'harmonisation éventuelle.

Afin de préserver l'équité entre tous les élèves, quelques harmonisations ont été effectuées entre les moyennes des filles et des garçons selon les épreuves ou entre les moyennes d'épreuves d'établissements et académiques. Pour les trois examens, nous notons avec satisfaction que les moyennes générales des filles et celles des garçons présentent une différence inférieure à 1point.

Le rapport de la session 2013 est en ligne sur le site EPS.

LISTES ACADEMIQUES

CAP, BEP et Baccalauréat professionnel en CCF

CP1 : saut en hauteur

CP2 : VTT

CP3 : aérobic

CP4 : ultimate

Baccalauréat général et technologique

Enseignement commun, de complément et facultatif en **CCF**

CP2 : kayak, Voile, VTT

CP4 : tennis

Epreuves facultatives **ponctuelles** :

CP1 : biathlon athlétique (deux activités à choisir parmi hauteur, disque et 320 m haies)

CP2 : handball

LISTE NATIONALE DE L'EXAMEN FACULTATIF PONCTUEL

CP1 : natation de distance

CP4 : judo, tennis

Nous vous invitons à le consulter et à informer précisément les candidats scolarisés dans votre établissement sur les possibilités de choix, mais surtout sur la nature de l'épreuve, la compétence attendue **de niveau 5**, l'épreuve orale.

RAPPEL POUR LES ELEVES INSCRITS EN SECTION SPORTIVE SCOLAIRE:

Un élève inscrit en SSS ne peut en aucun cas bénéficier d'une note. La participation aux séances d'entraînement ne répond pas à un programme national. Seules, les activités de l'ensemble certificatif sont notées lors des cycles d'EPS.

L'élève a la possibilité de s'inscrire dans une des épreuves facultatives ponctuelles de la liste académique ou nationale.

Au regard de la charge d'entraînement (3 heures minimum en SSS), un élève ne peut pas participer à l'enseignement facultatif en CCF (3 heures).

PROTOCOLE POUR LES EXAMENS ET OUTILS D'ÉVALUATION

Tous les établissements transmettront **leur protocole**. Nous rappelons que les outils d'évaluation sont construits collectivement et permettent de noter les élèves à partir du référentiel national ou académique. Les points affectés pour chacun des critères ne peuvent être modifiés. C'est leur répartition à l'intérieur de chaque critère qui doit correspondre à des observables et prendre en compte la différenciation filles/garçons.

Protocoles à retourner **uniquement par voie postale**, pour le **30 septembre 2013** à :

DEC 5

168 rue Caponière. B.P. 6184

14061 Caen Cedex

2-2. En collège

Les modalités d'évaluation en EPS au titre du DNB entraînent l'organisation et les exigences suivantes :

- L'équipe EPS de l'établissement formalise un **protocole d'évaluation** pour chaque classe de 3^{ème}. Celui-ci doit indiquer les APSA retenues et les **modalités de contrôle** : durée des cycles, période de certification et de rattrapage, épreuves adaptées.
- Ce protocole, renseigné par le coordonnateur sous-couvert du chef d'établissement sera **transmis au correspondant de bassin EPS**. L'inspection pédagogique régionale validera ces protocoles.
- **Après validation** de l'inspection pédagogique EPS, une **information de l'établissement** aux **élèves** et aux **familles** précisera l'organisation et les niveaux de compétences et connaissances exigés.

LISTE ACADEMIQUE

CP1 : Lancer de disque, golf

CP2 : Equitation, voile, VTT

CP4 : Ultimate

Protocoles à retourner pour le **27 septembre 2013** à :

M. ou Mme X, **correspondant de bassin EPS**

Adresse de l'établissement d'exercice

Nous vous remercions de respecter les délais, afin que la commission académique pour les lycées et les correspondants de bassin pour les collèges puissent étudier tous les dossiers.

3- La formation

Votre projet de formation s'inscrit dans un projet collectif, celui de l'établissement, de l'équipe EPS ou dans un projet individuel.

Chargés de mission de formation : **Pascal MERIEL**, professeur agrégé d'EPS, LGT, LP Alexis de Tocqueville. Cherbourg Octeville.

Line MAIGRET, professeur agrégé d'EPS, LP Victor Lépine. Caen.

Nous sommes très attentifs à la qualité des formations et à la participation des enseignants. Nous avons ainsi mis en place un suivi de vos demandes. Nous vous prions d'informer au plus tôt **Line Maigret** de toute absence prévisible, afin que les enseignants sur liste supplémentaire puissent bénéficier de la formation.

Line.maigret@ac-caen.fr

Le plan académique de formation (PAF) est consultable en ligne, à l'adresse suivante :

<http://www.ac-caen.fr/PAF/>
Inscription jusqu'au 15 septembre 2013

La formation négociée de secteur est animée par le délégué de secteur. Les projets de secteurs ont été établis pour deux ans (2013-2015) et validés par l'inspection pédagogique régionale.

Afin d'enrichir le site et de mutualiser les pratiques, je vous demande de transmettre les documents écrits et vidéo des formations de votre secteur. La réalisation de ces documents est collégiale.

Je vous rappelle que l'inscription à un stage de formation implique une présence assidue de l'enseignant sur la totalité de l'action de formation; toute absence engage la responsabilité de l'enseignant et devra être justifiée. Les enseignants d'une équipe qui exceptionnellement ne souhaiteraient pas assister à la formation de secteur ne doivent pas être inscrits sur la fiche B d'autorisation du chef d'établissement.

Les formations diplômantes

La préparation à l'agrégation interne EPS se poursuit. Elle s'organisera sous la responsabilité de **Rachid CHOUGAR**, professeur agrégé d'EPS, collègue Michelet, Lisieux et aura lieu le samedi matin de 9h à 12h à l'UFRSTAPS de Caen. Il est encore possible de s'inscrire auprès de l'inspection pédagogique régionale.

Je remercie l'ensemble des formateurs pour leur engagement et j'adresse aux candidats mes vœux de réussite.

Le CAPEPS réservé : le rectorat assure la formation au dossier RAEP

Les professeurs souhaitant bénéficier d'un parcours hybride d'**accompagnement à la RAEP** doivent impérativement s'inscrire avant le **15 septembre** au dispositif PAF : **13A0050728** - module **25785**.

Aucun accompagnement ne sera possible sans inscription préalable à ce dispositif.

Inscription aux concours

Concours internes : du 10 septembre au 22 octobre 2013

Concours réservés : du 1^{er} octobre au 22 octobre 2013

- envoi du dossier RAEP : **13 novembre**

Je vous invite à lire la note de service N°2013-109 du 17 juillet 2013 parue au BO N°29 du 18 juillet 2013 relative à l'organisation des concours.

Les dates des épreuves d'admissibilité du concours interne de l'agrégation EPS doivent se lire ainsi : **mardi 28 et mercredi 29 janvier 2014**.

4- L'association sportive et le sport scolaire

L'association sportive est un des lieux privilégiés du développement des compétences sportives, citoyennes et d'éducation à la santé. Le début d'année est déterminant pour lancer la dynamique et

inciter le maximum d'élèves de vos établissements à participer aux activités organisées le mercredi après-midi ou lors de créneaux supplémentaires sur la pause méridienne ou en soirée.

La journée du sport scolaire aura lieu le **mercredi 18 septembre 2012** et aura pour thème :
« Sentez vous sport ».

Je vous engage à tout mettre en œuvre au sein de votre établissement pour que cette journée qui doit être pleinement intégrée au projet d'établissement fédère l'ensemble des acteurs et trouve une continuité dans la contribution de l'AS à la réussite des élèves. Je vous rappelle que vous devez préciser à l'UNSS régionale les actions menées ce jour-là. Je souhaite saluer ici l'équipe en partie renouvelée des cadres UNSS de l'académie. Les échanges de ce début d'année annoncent une collaboration utile entre le service régional et l'inspection et je m'en réjouis.

Vous pourrez vous reporter aussi au « mot de l'IA-IPR EPS » dans le mémento UNSS.

L'observatoire des AS en difficulté : le suivi des établissements pour les AS présentant en cours d'année moins de 10% en lycée et moins de 15% sera reconduit. Un bilan des AS suivies sera effectué.

5 -L'inspection

Chargé de mission d'inspection

Romuald PATTIER, professeur agrégé, collègue Montgomeri, Troarn

Romuald.pattier@ac-caen.fr

Le plan d'inspection 2013-2014

Il est élaboré en conformité avec les objectifs académiques et s'établit autour des paramètres suivants :

- titularisation dans un nouveau corps
- les enseignants en fin de 4^{ème} échelon, tous les enseignants sans note au-delà du 5^{ème} échelon, les enseignants promouvables à la hors classe.
- les promouvables d'un même échelon de manière à préserver l'équité face au rythme des inspections dans l'Académie.

Sont susceptibles d'être inspectés : les enseignants dont la dernière inspection se situe entre 4 et 5 ans.

Protocole d'inspection

Document à renseigner avant l'inspection

Confirmation d'horaire et d'activité (document à télécharger sur le site EPS) et à retourner par mail avant l'inspection à l'inspectrice ou au chargé de mission.

Documents à présenter lors de la visite d'inspection :

- La fiche de renseignements personnels (document à télécharger sur le site EPS).

Ce document est adapté à la discipline et remplace le document commun aux autres disciplines.

- **Les différents projets** : établissement, EPS, AS, classe, cycle.
- **Un document synthétique** faisant apparaître la cohérence des projets et la pertinence des choix opérés doit être construit par l'enseignant.
- **La programmation** de l'établissement doit être lisible et présentée selon le modèle académique prévu à cet effet dans le document eps.organisation (niveaux de classe et groupes d'activités).
- **La leçon et les précédentes.**
- **Les cycles concernant la classe visitée**

- **Les procédures d'évaluation.**
- **Le cahier d'AS.**
- **L'édition des statistiques de votre AS.** Vous veillerez à produire l'évolution **des pourcentages** de licenciés de la section que vous animez mais aussi de toute l'AS. (Les pourcentages sont référés au nombre d'élèves scolarisés dans l'établissement)
- Tout document que l'enseignant jugera utile de présenter pour éclairer sa démarche.

Je vous remercie de constituer un dossier aisément consultable sur le terrain, que l'inspecteur conserve, rassemblant de manière organisée toutes ces informations.

Inspection

- Présence du chef d'établissement pendant la leçon.
- Observation d'une leçon complète (échauffement, situation(s) d'apprentissage, retour au calme) ou d'une séquence d'entraînement à l'AS.
- Entretien individuel d'une heure réunissant l'enseignant et l'inspecteur en tête à tête.
- A l'issue de l'entretien, un échange avec le chef d'établissement

Entretien d'équipe

Rencontre avec l'équipe pédagogique EPS en présence du chef d'établissement.

Rapport d'inspection

Au retour du rapport d'inspection, il sera remis en main propre à l'enseignant par le chef d'établissement afin de poursuivre l'échange et de mettre en œuvre les pistes de réflexion proposées.

Notation

La note attribuée vous sera communiquée après la fin de la campagne d'inspection par les services du rectorat.

6 -L'observatoire académique des pratiques

L'observatoire est un outil d'aide au pilotage disciplinaire et complète le dispositif de formation continue en EPS (remboursement des frais). Tout enseignant EPS de l'académie peut participer à une commission en s'adressant au responsable de celle-ci ou à son correspondant de bassin. Je remercie l'ensemble des participants pour la qualité de leur réflexion.

Commissions	Responsables
Le projet	Pascal Meriel
La scolarisation des élèves en situation de handicap	Sophie Leparlouer
GECCO (jeunes enseignants)	Antoine Jumel
Les correspondants de bassin EPS	Jérôme Couenne
Groupe arts du cirque et danse	Françoise Lhémery
Continuité CM2 / 6 ^{ème}	Jérôme Coupé
Les TUICE et EPS	Thierry Blanluet
Santé et décrochage scolaire	Véronique Vézien
La revue EPS Actualités	Valérie Loiseau Rachid Chougar

Jérôme COUENNE, animateur académique de l'observatoire, est entouré de 11 correspondants de bassin EPS: Jerome.couenne@ac-caen.fr

J'aurai plaisir à vous rencontrer lors des trois regroupements qui auront lieu :

- **Vendredi 11 octobre 2013**
- **Lundi 13 janvier 2014**
- **Mardi 15 avril 2014**

La journée BE aura lieu dans la semaine du **12 au 15 novembre**.
Il est impératif qu'au moins un enseignant par établissement participe à ce regroupement.

Les correspondants de bassin EPS sont vos interlocuteurs privilégiés. Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert. Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspecteur.

Adresse électronique : benedicte.lacoste@ac-caen.fr

Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.

Attention ! l'adresse électronique epsorganisation ne doit pas être utilisée pour envoyer des courriers.

Nom	Correspondant BE	EPLE	ville
BLANLUET Thierry Thierry.blanluet@ac-caen.fr	Grand CAEN Lycée	Lycée L. Liard	FALAISE
OCCANSEY Corinne Corinne.occansey@ac-caen.fr	Grand CAEN Collège	Lycée Charles de Gaulle	CAEN
CHOUGAR Rachid Rachid.chougar@ac-caen.fr	Pays d'Auge	Collège Michelet	LISIEUX
RUULT Sylvain Sylvain.ruault@ac-caen.fr	Bessin	Collège Alain Chartier	BAYEUX
SUTEAU Edern Edern.suteau@ac-caen.fr	Bocage Virois	Collège Val de Vire	VIRE
COUPE Stéphanie Stéphanie.coupe@ac-caen.fr	Nord Cotentin	Collège Diderot	TOURLAVILLE
LEFLOUR Patricia Patricia.leflour@ac-caen.fr	Centre Manche	Lycée Charles F. Lebrun	COUTANCES
HAMON Frédéric Frederic.hamon@ac-caen.fr	Sud Manche	Collège Georges Brassens	PONTORSON
HEUZE Jean-Philippe Jean-philippe.heuze@ac-caen.fr	Bocage Ornaïs	Collège Jacques Prévert	DOMFRONT
BAUDOUIN Gilles Gilles.baudouin@ac-caen.fr	Centre Orne	Lycée Mezen	ALENCON
MAURICE Patrick Patrick.maurice@ac-caen.fr	Perche Pays d'Ouche	Lycée Jean Monnet	MORTAGNE AU PERCHE

7- Les animateurs du CARIM (centre académique de ressources informatiques et multimédias) sont des personnes ressource dans le domaine des TUICE. Ils sont à votre disposition pour vous conseiller et vous aider à utiliser ou créer des ressources informatiques à usage pédagogique. Ils peuvent être sollicités pour intervenir dans les formations de secteur.

CALVADOS : Nicolas FOUILLARD : nicolas.fouillard@ac-caen.fr

MANCHE : Julien LAMORA : Julien.Lamora@ac-caen.fr

Philippe LENOIR : philippe.lenoir@ac-caen.fr

Philippe REGNIER : philippe.regnier@ac-caen.fr

Jérôme HOSTINGUE : jerome.hostingue@ac-caen.fr

ORNE : Yannick MARCHAND : yannick.marchand@ac-caen.fr

8- EPS ORGANISATION :

Les documents que vous renseignez en ce début d'année sont essentiels pour l'inspection pédagogique régionale.

Deux fichiers séparés sont à télécharger (donc aucun document papier ne vous sera envoyé au préalable) et à renseigner :

- 1- Document **organisation de l'EPS : fiche d'établissement et emploi du temps.**
- 2- Document **programmation établissement.**

Vous veillerez à utiliser uniquement le document actualisé pour cette rentrée et mis en ligne sur le site.

Les horaires d'EPS et les créneaux d'entraînement de l'AS doivent être renseignés avec précision.

Les fichiers sont à télécharger et **doivent obligatoirement être renommés** selon le modèle suivant : N°ETABLISSEMENT_type d'établissement_Nom de l'établissement_Ville de l'établissement.

exemple : 0500080R_clg_DIDEROT_tourlaville

Vous les transmettez ensuite en fichier joint à epsorganisation@ac-caen.fr

pour le 27 septembre 2013. (AUCUN DOSSIER PAPIER)

Chaque année, vos collègues professeurs d'EPS qui compilent vos envois doivent renommer vos fichiers. Soyez vigilants.

9- LA COMMUNICATION

Au regard des nombreux mails reçus à l'inspection pédagogique régionale, il me paraît utile de vous indiquer les services auprès desquels vous devez vous adresser pour des questions diverses.

Les correspondants de bassin EPS sont vos interlocuteurs privilégiés. Vous devez les contacter pour tout renseignement non disponible sur le site ou dans les divers documents par l'intermédiaire de leur mel.ouvert.

Pour toute autre information nécessitant un avis de l'IA-IPR, vous prendrez l'attache de l'inspecteur.

Adresse électronique : benedicte.lacoste@ac-caen.fr

Je vous remercie de ne plus utiliser l'ancienne adresse.

Un courrier adressé par voie hiérarchique, c'est-à-dire sous-couvert du chef d'établissement est obligatoire pour toute demande officielle.

Attention ! l'adresse électronique epsorganisation ne doit pas être utilisée pour envoyer des courriers.

Service à contacter	
DEC : division des examens et concours	Organisation des examens, problème technique avec EPSNET, organisation des concours
DIFOR : division de la formation	Mise en stage, convocations
DPE : division des personnels enseignants	Carrière, notation, nomination, service d'enseignement

Je vous souhaite une excellente année scolaire.

Caen, le 3 septembre 2013

Bénédicte LACOSTE
Inspectrice d'Académie
Inspectrice Pédagogique Régionale

